Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VILLE DE Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY

COMMUNE DE

Rhône Crussol COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET GENERAL

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Introduction

Le CFU (Compte Financier Unique) retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser.

Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la commune et de son budget annexe Les Peyrouses.

Il est en concordance avec les écritures du Service de Gestion Comptable de la DDFIP.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte Financier unique – Section de fonctionnement 2025

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	2 101 818,90 €	013	Atténuations de charges	28 155,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 658 228,57 €	70	Produits des services, du domaine et ventes	939 710,05 €
014	Atténuations de produits	612 427,81 €	73	Impôts et taxes	- €
65	Autres charges de gestion courante	473 165,60 €	731	Fiscalité locale	5 802 857,87 €
			74	Dotations et participations	1 416 999,77 €
			75	Autres produits de gestion courante	160 114,09 €
Total des dépenses de gestion courante		**6 845 640,88 €**	**Total des recettes de gestion courante**		**8 347 837,13 €**
66	Charges financières	325 021,68 €	76	Produits financiers	38 682,94 €
67	Charges spécifiques	1 923,89 €	77	Produits spécifiques	202 825,84 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	- €	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	84 997,49 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**7 172 586,45 €**	**Total des recettes réelles de fonctionnement**		**8 674 343,40 €**
042	Opération d'ordre de transfert entre section	819 570,28 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	57 109,78 €
043	Opération d'ordre intérieur section	- €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**819 570,28 €**	**Total des recettes d'ordre de fonctionnement**		**57 109,78 €**
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 143 013,87 €
Total des déficits reportés		**- €**	**Total des excédents reportés**		**1 143 013,87 €**
TOTAL		**7 992 156,73 €**	**TOTAL**		**9 874 467,05 €**

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 7 172 586,45 €.

Ces dépenses se déclinent en plusieurs chapitres :

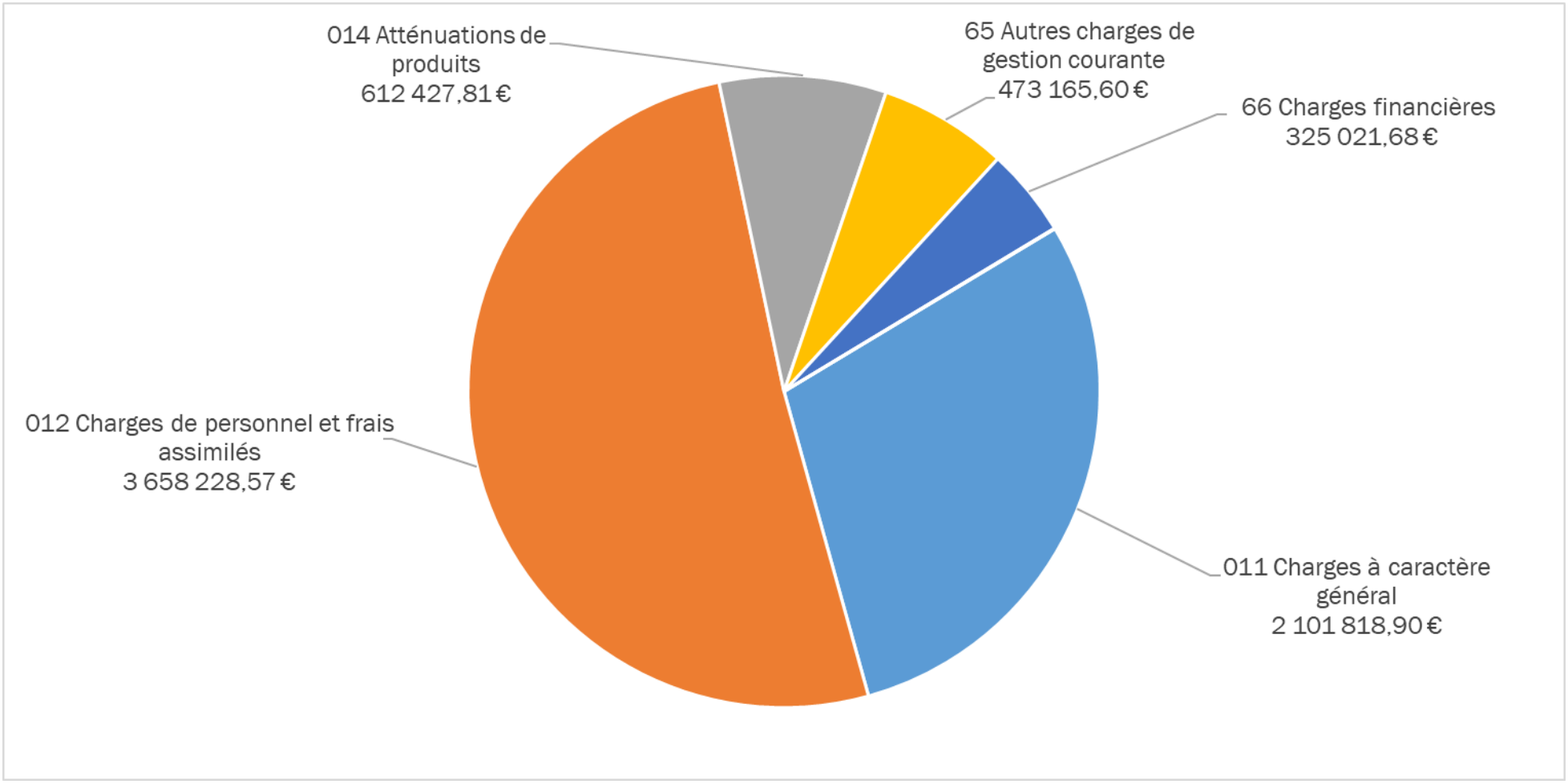

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Evolution des dépenses réelles entre 2021 et 2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025	% 2024/2025
011 - Charges à caractère général	1 698 167,94	2 075 490,51	2 126 474,25	2 158 133,75	2 101 818,90	-2,61%
012 - Charges de personnel	2 995 083,42	3 095 731,92	3 418 415,76	3 669 574,58	3 658 228,57	-0,31%
014 - Atténuations de produits	333 944,00	341 886,00	382 344,19	540 093,14	612 427,81	13,39%
65 - Autres charges de gestion courante	535 478,67	536 353,45	460 850,73	471 367,63	473 165,60	0,38%
66 - Charges financières	371 561,11	361 641,20	377 599,93	362 670,23	325 021,68	-10,38%
67 - Charges spécifiques	718,90	2 251,52	-	1 475,08	1 923,89	30,43%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	3 615,17	-	5 289,68	18 514,22	-	0,00%
TOTAL	5 938 569,21	6 413 354,60	6 770 974,54	7 221 828,63	7 172 586,45	-0,68%

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

012 - Charges de personnel : 3 658 228,57 € soit 51,00 % des dépenses réelles.
Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité en fonctionnement. La maîtrise de leur évolution est donc un enjeu majeur. Le réalisé 2025 est en dessous du BP 2025 (3 800 000 €) et du réalisé 2024 (3 669 574,58 €).

En plus de la structure des effectifs, les charges de personnel sont impactées par des mesures légales et gouvernementales qui s'imposent aux collectivités territoriales :

- Les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents (avancement d'échelon, de grade, promotions…) ;
- La révision des grilles indiciaires et l'augmentation du SMIC ;
- Les hausses régulières des charges patronales, avec notamment l'augmentation importante des cotisations retraite CNRACL pour les trois prochaines années ;
- Le coût de l'assurance statutaire et les participations à la protection sociale complémentaire des agents (prévoyance en 2025).

011 - Charges à caractère général : 2 101 818,90 € soit 29,30 % des dépenses réelles.
La baisse des dépenses à caractère général (-2,61 %) par rapport à 2023 (2 126 474,25 €) et 2024 (2 158 133,75 €) démontre une réelle maîtrise des charges.

014 - Atténuations de produits : 612 427,81 € soit 8,54 % des dépenses réelles.

Attribution de compensation CCRC	297 525,00 €
Prélèvement au titre de la loi SRU	255 964,81 €
Fonds de péréquation recette fiscale (FPIC)	40 179,00 €
Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants	18 759 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

65 - Charges de gestion courante : 473 165,60 € soit 6,60 % des dépenses réelles.

Elles s'organisent comme suit pour 2025 :

Bénéficiaires	Montants
Subvention OGEC	137 952 €
Elus	136 328 €
Subventions aux associations	98 394 €
CCRC (balayeuse)	27 170 €
CCAS	35 000 €
Mission Locale	11 382 €
Divers (Subventions borne anti-moustiques, bourses aux permis...etc)	15 780 €
Fourrière	11 159 €

66 - Charges financières : 325 021,68 € soit 4,53 % des dépenses réelles.

Montants exprimés en milliers	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	371 561 €	361 641 €	377 600 €	362 670 €	325 022 €

67 - Charges spécifiques : 1 923,89 € soit 0,03 % des dépenses réelles.

Il s'agit de régularisations de titres émis sur l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2025 est de 8 674 343,40 €.

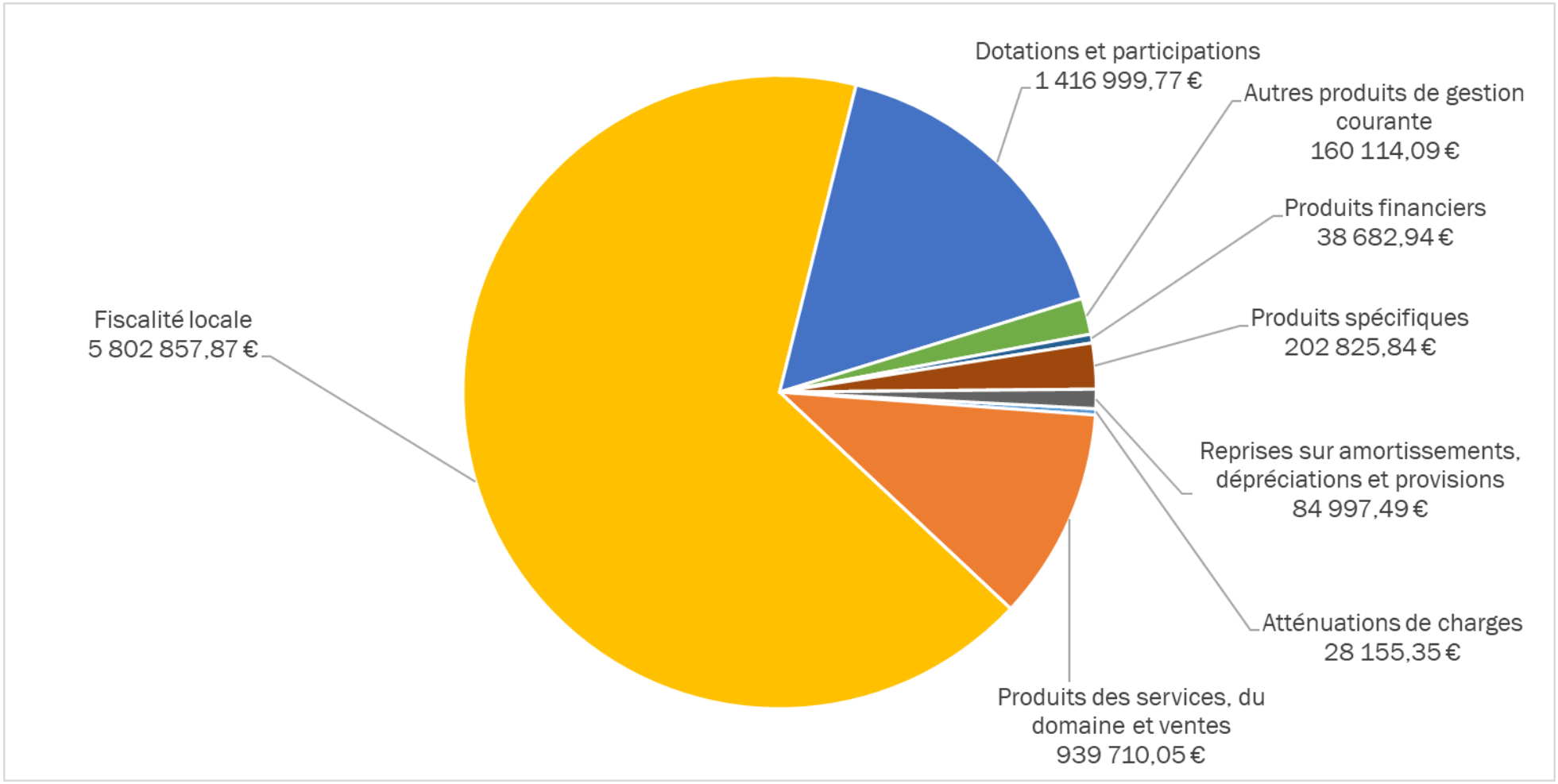

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Evolution des recettes réelles entre 2021 et 2024 :

	2021	2022	2023	2024	2025	% 2024/2025
013 - Atténuations de charges	8 584,12	22 023,65	15 851,64	3 744,06	28 155,35	652,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes	750 402,66	896 464,07	939 244,53	1 017 509,91	939 710,05	-7,65%
73 - Impôts et taxes - Fiscalité locale	5 029 755,89	5 168 496,18	5 466 865,54	5 644 745,72	5 802 857,87	2,80%
74 - Dotations et participations	1 319 663,35	1 311 027,28	1 295 520,23	1 289 683,71	1 416 999,77	9,87%
75 - Autres produits de gestion courante	75 429,50	172 727,80	191 026,91	152 283,34	160 114,09	5,14%
76 - Produits financiers	38 680,78	38 680,61	38 681,61	38 683,11	38 682,94	0,00%
77 - Produits spécifiques	466 988,49	180 039,33	157 160,40	570 611,78	202 825,84	-64,45%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	73 400,00	-	184 076,83	70 189,20	84 997,49	21,10%
TOTAL	7 762 904,79	7 789 458,92	8 288 427,69	8 787 450,83	8 674 343,40	-1,29%

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

731 - Fiscalité locale : 5 802 857,87 € soit 66,90 % des recettes réelles de fonctionnement.

Principale ressource de la commune, les taux communaux sont restés inchangés conformément à l'engagement de l'équipe municipale. Malgré cela les produits des impôts directs locaux sont en augmentation de 1,27 % par rapport à 2024 et s'élèvent à 5 163 630 €, résultat de la revalorisation des bases 2025 décidée par l'Etat à hauteur de 1,7 %.

Les droits de mutation de 388 298 € pour 2025 augmentent de 29,8 % par rapport à 2024.

Bénéficiaires	Montants
Taxes foncières et habitations	5 163 630 €
Droits de mutation	388 298 €
Taxe sur l'électricité	122 399 €
Taxe sur les pylones électriques	109 936 €
Droits de place	11 941 €
Autres taxes diverses (Impôts directs locaux)	5 010 €
Taxe emplacements publicitaires	1 644 €

74 - Dotations, Subventions : 1 416 999,77 € soit 16,34 % des recettes réelles.

Bénéficiaires	Montants
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	845 713 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	183 076 €
Subventions CAF	157 265 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	154 172 €
Subventions Département	30 580 €
Allocations comprensatrices TF	23 756 €
Autres attributions et participations (Remboursements, charges scolaires, titres sécurisés...)	14 486 €
FCTVA	7 952 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

70 - Produits des services : 939 710,05 € soit 10,83 % des recettes réelles.

Ce chapitre se répartit principalement dans les lignes suivantes :

Bénéficiaires	Montants
Redevances Périscolaires	528 730 €
Redevances Centre de Loisirs	242 797 €
Mise à disposition de personnel facturée	51 200 €
Redevances autres prestations de services	33 358 €
Redevances Ecole de musique	33 324 €
Redevances d'occupation du domaine public	18 925 €
Mise à disposition du personnel CCAS	18 781 €
Concessions cimetière	10 128 €
Divers (Enlèvement d'encombrant, location minibus...)	2 468 €

77 - Produits spécifiques : 202 825,84 € soit 2,34 % des recettes réelles.
Il s'agit principalement de la vente du bâtiment rue Ferdinand Malet (140 000 €), des régularisations foncières et régularisations de mandats de l'exercice précédent (62 825,84 €).

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

75 - Autres produits de gestion courante : 160 114,09 € soit 1,85 % des recettes réelles.
Ils sont constitués essentiellement des revenus des immeubles (locations immobilières, CEP…), libéralités reçues (dons), redevances (commodats) et autres produits divers de gestion courante (remboursements).

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 84 997,49 € soit 0,98 % des recettes réelles.
Ce montant correspond à une reprise de provisions pour risques des emprunts en francs suisses.

76 - Produits financiers : 38 682,94 € soit 0,45 % des recettes réelles.
Ils sont constitués principalement du versement du fond de soutien des emprunts structurés (38 677,94 €).

013 - Atténuation de charges : 28 155,35 € soit 0,32 % des recettes réelles.
Les atténuations de charges correspondent au remboursement des charges de maladie et maternité pour les agents municipaux.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte Financier unique – Section d'investissement 2025

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions d'investissement	392 373,85 €
204	Subventions d'équipement versées	69 890,99 €	204	Subventions d'équipement versées	3 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	346 226,88 €			
23	Immobilisations en cours	- €			
	Opérations d'équipement	94 312,54 €			
Total des dépenses d'équipement		**510 430,41 €**	**Total des recettes d'équipement**		**395 873,85 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 013,65 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	310 274,10 €
13	Subventions d'investissement	- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 264 302,89 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 015 102,55 €	27	Autres immobilisations financières	- €
			16	Emprunts	300,00 €
			024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
Total des dépenses financières		**1 016 116,20 €**	**Total des recettes financières**		**1 574 876,99 €**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 526 546,61 €**	**Total des recettes réelles d'investissement**		**1 970 750,84 €**
040	Opération d'ordre de transfert entre section	57 109,78 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	819 570,28 €
041	Opérations patrimoniales	- €	041	Opérations patrimoniales	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**57 109,78 €**	**Total des recettes d'ordre d'investissement**		**819 570,28 €**
001	Solde d'éxécution négatif reporté	1 236 405,74 €	001	Solde d'éxécution positif reporté	
Total des déficits reportés		**1 236 405,74 €**	**Total des excédents reportés**		**- €**
TOTAL		**2 820 062,13 €**	**TOTAL**		**2 790 321,12 €**

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 1 526 546,61 €.

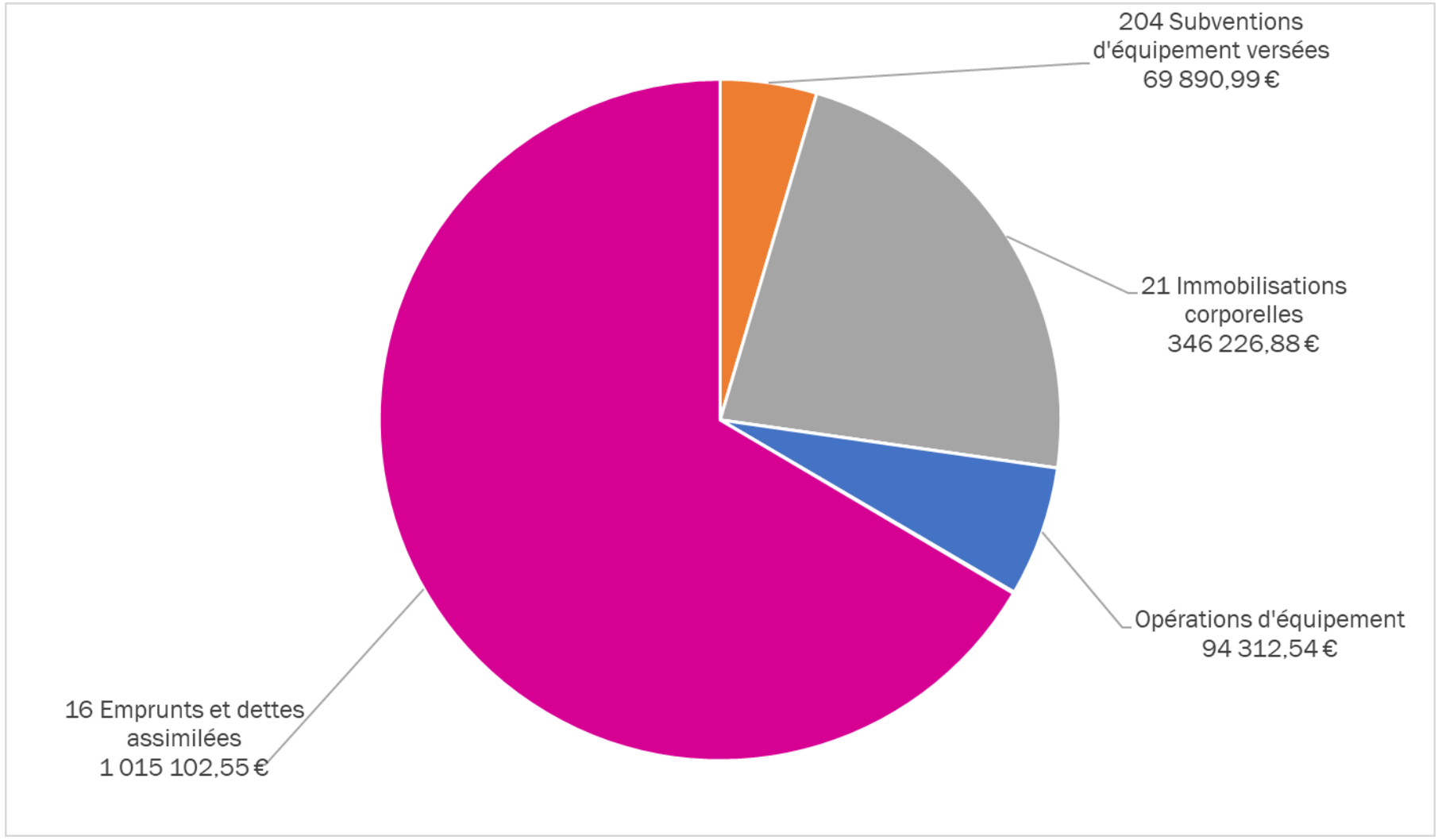

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Elles se décomposent en différents postes :

16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 015 102,55 € soit 66,50 % des dépenses réelles.

	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement en capital	954 804,68 €	977 313,21 €	962 081,22 €	996 059,77 €	1 015 102,55 €

Le montant pour 2025 correspond pour 967 029,37 € au remboursement du capital, 47 973,18 € pour la participation auprès du SDE au titre de l'électrification rurale et 100 € pour le remboursement de cautions jardins familiaux.

Les opérations d'équipement se montent à 94 312,54 € soit 6,18 % des dépenses réelles.

Les principales dépenses sont :

Nature de la dépense	Montant € TTC
Ecoles (Travaux écoles : menuiseries extérieures, vidéoprojecteurs, mobilier, matériel informatique…)	43 785 €
Equipements sportifs (Foot 5, sols gymnase, parking stade de la plaine,…)	24 670 €
Espace Mialan (Caméras piètons police municipale, logiciel verbalisation…)	16 910 €
Crèche (Cloisonnement, marquise, barnums…)	4 411 €
Cimetière (Aménagement)	2 300 €
CEP (gradins, porte d'entrée,étanchéité toiture, travaux acoustique…)	2 237 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

21 - Immobilisations corporelles : 346 226,88 € soit 22,68 % des dépenses réelles.

Elles sont constituées principalement de :

Nature de la dépense	Montant € TTC
Travaux de réseaux (Régularisation travaux Jergne)	191 781 €
Travaux bâtiments (Etudes et maîtrise d'œuvre terrain synthétique et ateliers municipaux)	56 817 €
Autres installations, matériel et outillages techniques (matériel festivités,végétalisations, matériels services...)	38 914 €
Installation de voirie	19 310 €
Réseaux d'électrification	18 927 €
Autres immobilisations corporelles (Caméra vidéoprotection, instruments écoles de musique...)	13 240 €
Terrains (Régularisation foncières)	4 802 €
Matériel de bureau et informatique	2 436 €

204 - Subventions d'équipement versées : 69 890,99 € soit 4,58 % des dépenses réelles.

Nature de la dépense	Montant € TTC
Eclairage public	46 996 €
Conventionnement sans travaux	17 500 €
Subventions façades et récupérateurs d'eau	3 336 €
Aides TPE	2 060 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 1 970 750,84 €.

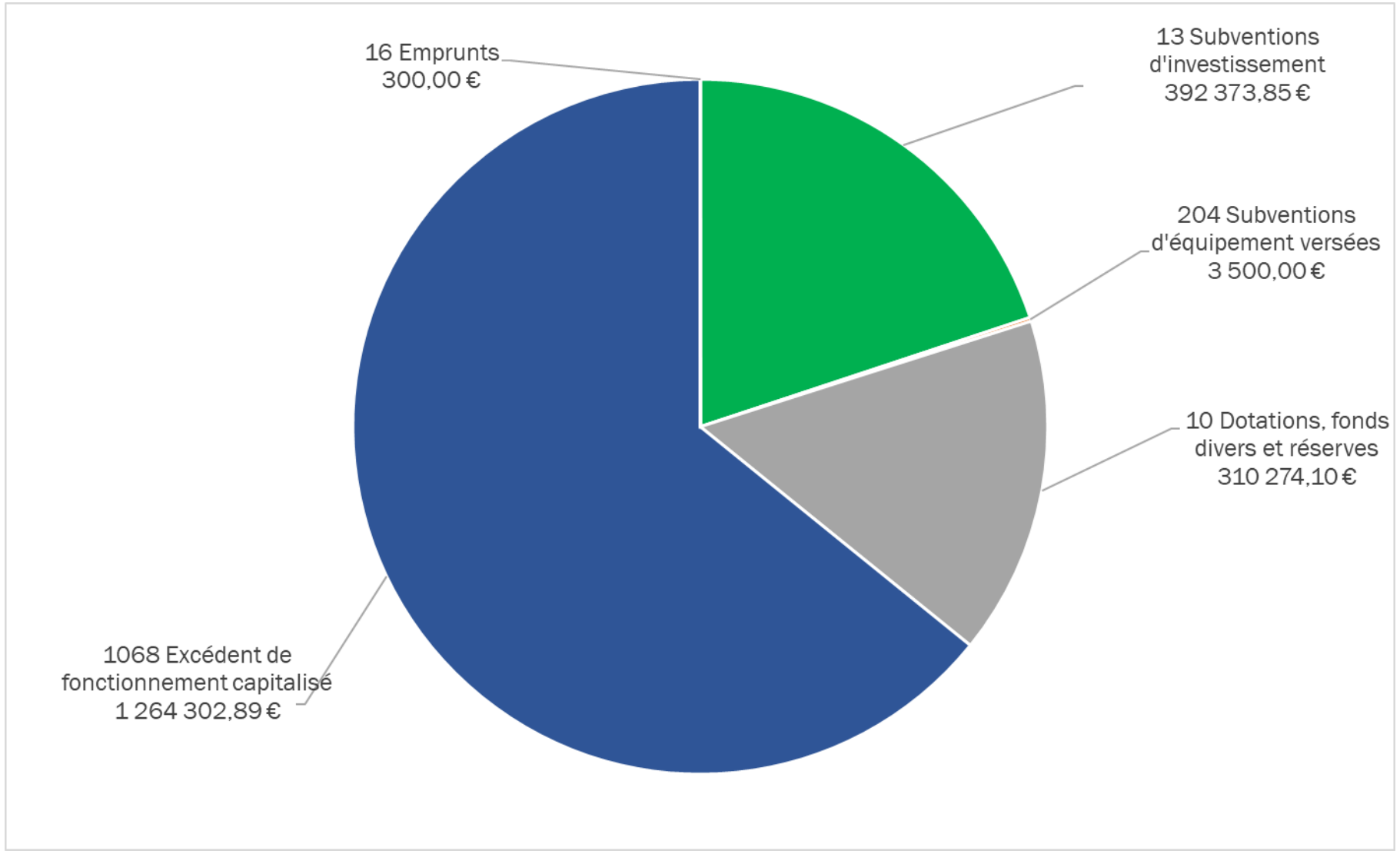

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Elles se décomposent comme suit :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 264 302,89 € soit 64,15 % des recettes réelles.
L'excédent de fonctionnement capitalisé est nécessaire afin de couvrir le déficit d'investissement de l'année précédente.

13 - Subventions d'investissement : 392 373,85 € soit 19,91 % des recettes réelles.
Les subventions d'investissement représentent les aides ou participations apportées à la commune par l'Etat, la Région, le Département, la CCRC et autres organismes.
Elles se composent ainsi :

Bénéficiaires	Montants
Travaux Jergne	160 321 €
Ecoles	107 329 €
Foot five	80 000 €
Extension système vidéoprotection	15 934 €
Tribune Cep	15 000 €
Crèche	13 790 €

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

10 - Dotations, fonds divers et réserves : 310 274,10 € soit 15,74 % des recettes réelles.

Ce chapitre est constitué du FCTVA (274 070,86 €) et de la taxe d'aménagement (36 203,24 €). Pour 2025, le reversement de la taxe d'aménagement est largement en baisse. En cause, un ralentissement des liquidations des taxes d'urbanisme résultant d'une transformation nationale du régime de la taxe d'aménagement (transfert de la liquidation vers la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) et modification de la date d'exigibilité).

	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	227 618,00 €	241 502,76 €	213 984,81 €	101 340,56 €	274 070,86 €
TAXE AMENAGEMENT	89 937,71 €	190 703,19 €	188 614,41 €	108 014,09 €	36 203,24 €

16 - Emprunts : 300,00 € soit 0,02 % des recettes réelles.

Il s'agit des cautions encaissées pour les jardins familiaux.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

BUDGET ANNEXE – LES PEYROUSES

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20260420-DELIB34BIS-2026-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2025
011 - Charges à caractère général				-
011 - Charges à caractère général	605	01	Travaux - Voirie, VRD	-
011 - Charges à caractère général	6045	01	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	-
65 - Autres charges de gestion courante				-
65 - Autres charges de gestion courante	65888	01	Autres charges diverses de gestion courante	-
042 - Variation terrains aménagés				426 216,00
042 - Variation terrains aménagés	71355	01	Variation terrains aménagés	426 216,00
TOTAL				**426 216,00**

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	01	Variation en cours de production	426 216,00
TOTAL				**426 216,00**

-

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2025
001 - Résultat investissement reporté				426 216,00
001 - Résultat investissement reporté	001	01	Résultat investissement reporté	426 216,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	01	Terrains aménagés	426 216,00
TOTAL				**852 432,00**

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	CFU 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				426 216,00
3555 - Terrains aménagés	3555	01	Terrains aménagés	426 216,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				-
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641	01	Emprunts en euros	-
TOTAL				**426 216,00**

Le budget annexe des Peyrouses a été établi dans le cadre d'un projet global d'aménagement visant à favoriser le développement urbain à travers la création d'un programme intégrant de l'habitat, des services publics et divers équipements.

A ce stade, le budget présente un déficit de 426 216 € en investissement pour la deuxième année consécutive, principalement en raison des acquisitions foncières réalisées pour assurer la maîtrise des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette maîtrise foncière constitue une étape déterminante, notamment dans la perspective de la réalisation de la déviation, qui contribuera à structurer et dynamiser l'aménagement futur du secteur.